

Réunion du 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (Suppléant de Gilles MARDELLE) Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Christian LOMBART, Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jérôme TOULOUSE, Marc PEREZ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 22 : CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE PONCTUELLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Rapporteur : Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Le Président rappelle à l'assemblée les sujétions inhérentes à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme qui supposent que soient garantis la continuité du service et le respect des délais réglementaires.

Pour satisfaire à l'important volume d'actes à instruire dans un contexte d'élaboration du PLUi et compte tenu de l'implication des 6 agents instructeurs pour cette procédure, le Président propose de confier au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion locale une mission d'assistance technique et administrative complémentaire pour l'instruction d'actes d'urbanisme à compter du 1^{er} avril 2024 et ceux jusqu'à décembre 2024.

Suivant la conjoncture, cette mission sera réévaluée si l'activité venait à se stabiliser où évoluera par avenant si l'activité poursuit son évolution.

Cette assistance s'effectuera depuis les locaux de l'Agence Publique de Gestion Locale, par l'intervention, à raison de deux jours par semaine courante, d'un agent de son service d'urbanisme pour accomplir tout acte d'instruction qui lui sera confié par le responsable du service de la Communauté de Communes. L'intervention de l'agent portera sur un nombre d'actes à traiter sur l'ensemble des secteurs d'instruction du territoire communautaire.

Le Président précise que la mise en œuvre de ce service suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le coût de la mission d'assistance est réparti ainsi sur la période concernée :

- au titre du 2^{ème} trimestre, la somme appelée sera au plus de 5 320 €,
- au titre du 3^{ème} trimestre, la somme appelée sera au plus de 5 320 €,
- au titre du 4^{ème} trimestre, la somme appelée sera au plus de 5 320 €.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

Considérant que la communauté de communes peut disposer du Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale, en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence, pour une assistance technique et administrative relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme,

- **décide** de faire appel au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale pour la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes d'un agent, à raison de deux jours par semaine courante durant la période allant du 1^{er} avril 2024 à décembre 2024, pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Cette assistance suppose la mise en commun du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme dont dispose la communauté,
- **autorise** son Président à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé à la présente délibération,
- **de préciser** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT